



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

VILLE DE PETIT-CANAL

*Extrait du Procès-Verbal des délibérations  
Conseil municipal du 26 Septembre 2022*

N° de la délibération : BM/NA/2022/09-07-76

**Objet : ADOPTION DU PLAN DE FINANCEMENT DE L'ETUDE DIAGNOSTIC PREALABLE  
AUX TRAVAUX DE MISE EN VALEUR ET DE PRESERVATION  
DE L'ANCIENNE PRISON**

**Nombre de conseillers en exercice : 29**

**Présents : 19**

**Absents : 04**

**Délégations : 06**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

971-219711199-20220926-BMNA2022090776-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/10/2022

L'an deux mille vingt-deux, le lundi vingt-six septembre à dix-neuf heures et trois minutes, le conseil municipal de la ville de Petit-Canal s'est réuni à la salle des délibérations en mairie, après la convocation légale, sous la présidence de Monsieur Blaise MORNAL, Maire.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la mairie le 20 septembre 2022.

**Etaient présents (19)** : M. Blaise MORNAL, Mme Sheila REINE ép. RAMPATH, M. Modvène MAGEN-TERRASSE, Mme Edouard Lise BEAUCHET ép. DEFY-DRAGIN, M. Laurent CHERALDINI, Mme Marielle PLUMASSEAU ép. HILDEVERT, M. Rénalt SIOUMANDAN, Mme Ornella KINDEUR, M. Moïse ATAM-KASSIGADOU, Mme Isabelle MANDRIN, Mme Josette JERPAN, M. Didier MOUROUVIN, Mme Sophie CAROUPANAPOULLE ép. DEBIBAKAS, Mme Astride HAMLET, M. Rémi SINGARIN-SOLE, M. Hubert HUTIN, Mme Elodie PITON, Mme Anny-Claude BRAZIER, Mme Axelle KAULANJAN

**Délégations (06)** : M. Honoré FULRAD-PITTERE avait donné procuration à M. Blaise MORNAL ; M. Mario ALLEAUME avait donné procuration à Mme Marielle PLUMASSEAU ép. HILDEVERT ; Mme Séverine NOYON ép. VALIER avait donné procuration à Mme Josette JERPAN ; M. Rony VERSIN avait donné procuration à Mme Anny-Claude BRAZIER ; Mme Brenda SITCHARN avait donné procuration à Mme Ornella KINDEUR ; M. Stéphane SINNAN avait donné procuration à Mme Axelle KAULANJAN

**Était absente excusée (01)** : Mme Stella BOUDHOU

**Étaient absents (03)** : M. José EUGENE, Mme Rose-Lise MORDIER, M. Jordan DANIEL

**Secrétaire de séance** : Mme Anny-Claude BRAZIER

**Quorum** : réalisé

## DELIBERATION BM/NA/2022/09-07-76

### ADOPTION DU PLAN DE FINANCEMENT DE L'ETUDE DIAGNOSTIC PREALABLE AUX TRAVAUX DE MISE EN VALEUR ET DE PRESERVATION DE L'ANCIENNE PRISON

#### Le Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2313-1,

Vu le code général de la fonction publique, et notamment son article L. 313-1,

Vu l'avis du comité technique en date du 15 mars 2022,

**Considérant** la nécessité de sauvegarder les vestiges de l'ancienne prison pour la mémoire collective et de mener une réflexion autour de sa mise en valeur par une mise en scène historique et paysagère, un aménagement et cheminement extérieur et une mise en lumière,

**Considérant** qu'il s'agit d'un édifice inscrit au titre des monuments historiques par arrêté du 18 janvier 1991,

**Considérant** qu'il y a nécessité dans un premier temps de réaliser des travaux de sécurisation et qu'une étude diagnostic préalable est indispensable,

**Considérant** la possibilité de solliciter des accompagnements financiers pour la prise en charge de l'étude,

#### Où l'exposé du Maire,

Après en avoir délibéré, et après scrutin public,

A l'unanimité, DECIDE :

**ARTICLE 1<sup>er</sup> : D'APPROUVER** le plan de financement comme proposé ci-dessus.

PLAN DE FINANCEMENT	
Région	23 325, 00 € HT (60%)
Direction des affaires culturelles (DAC)	15 550, 00 € HT (40%)
<b>TOTAL</b>	<b>38 875, 00 € HT</b>

**ARTICLE 2 : DE DONNER** tout pouvoir au Maire afin de réaliser l'opération.

**Fait et délibéré à Petit-Canal le 26 Septembre 2022**

Ont signé au registre des délibérations

**Les présents (19)** : M. Blaise MORNAL, Mme Sheila REINE ép. RAMPATH, M. Modvène MAGEN-TERRASSE, Mme Edouard Lise BEAUCHET ép. DEFY-DRAGIN, M. Laurent CHERALDINI, Mme Marielle PLUMASSEAU ép. HILDEVERT, M. Rénaît SIOUMANDAN, Mme Ornella KINDEUR, M. Moïse ATAM-KASSIGADOU, Mme Isabelle MANDRIN, Mme Josette JERPAN, M. Didier MOUROUVIN, Mme Sophie CAROUPANAPOULLE ép. DEBIBAKAS, Mme Astride HAMLET, M. Rémi SINGARIN-SOLE, M. Hubert HUTIN, Mme Elodie PITON, Mme Anny-Claude BRAZIER, Mme Axelle KAULANJAN

**Les représentés (06)** : M. Honoré FULRAD-PITTERE avait donné procuration à M. Blaise MORNAL ; M. Mario ALLEAUME avait donné procuration à Mme Marielle PLUMASSEAU ép. HILDEVERT ; Mme Séverine NOYON ép. VALIER avait donné procuration à Mme Josette JERPAN ; M. Rony VERSIN avait donné procuration à Mme Anny-Claude BRAZIER ; Mme Brenda SITCHARN avait donné procuration à Mme Ornella KINDEUR ; M. Stéphane SINNAN avait donné procuration à Mme Axelle KAULANJAN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

971-219711199-20220926-BMNA2022090776-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/10/2022

Pour expédition conforme

Le Maire

Blaise MORNAL



Certifié exécutoire par le maire

Compte tenu de la transmission en sous-préfecture et de la publication le :

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa publication :

- 1- D'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Basse-Terre. Dans les conditions fixées par le code de justice administrative, le délai de recours contentieux outre mer peut être porté à trois mois.
- 2- Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)
- 3- D'un recours gracieux auprès de la Commune de petit-Canal, étant précisé que cette dernière dispose d'un délai de deux mois pour répondre, son silence valant alors décision implicite de rejet.